016-200054047-20240527-2024 05 27 17-DE Reçu le 28/05/2024 Publié le 28/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE Le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 mai 2024 sous la présidence de M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.

COMMUNE DE **CONFOLENS**

Etaient présents:

Effectif légal du Conseil Municipal: 27

Nombre de conseillers en exercice:

16 Présents: Excusés-Absents: 07

Délégations : 02

Date de Convocation:

jeudi 16 mai 2024

Date d'affichage: Jeudi 16 mai 2024

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. LEBRET

Hubert, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia adjoints M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme

BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT

Séverine, Mme FAYET Margot, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme LAFONT Cindy, Mme SIMON Sandrine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise

<u>Délégations</u>: M. DEVAINE Justin à M. BOUTY Philippe, M. MILLOTTE Amaury à Mme

FAYET Margot

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2024/05/27 N°17

17 - Désignation des représentants du conseil municipal au Syndicat Mixte de la Fourrière

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5212-7 et L.5721-2 régissant le fonctionnement des syndicats de communes et des syndicats mixtes, la Ville est adhérente à plusieurs de ces structures, au sein desquelles elle doit désigner ses délégués titulaires et/ou suppléants.

A ce titre elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte de la Fourrière.

Suite au décès de M. Jean-François GUINOT et à la démission de M. Christophe TEXIER, il est nécessaire de revoir les désignations au Syndicat Mixte de la Fourrière.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres au Syndicat Mixte de la Fourrière.

Le Syndicat Mixte de la Fourrière dont la mission exclusive est la gestion du service de fourrière, a été créé par Arrêté Préfectoral le 13 mai 2000. L'objectif est d'offrir aux communes la possibilité de mutualiser leurs efforts dans le domaine de la lutte contre les divagations d'animaux.

Le Maire lance un appel à candidatures et procède aux opérations de vote :

AR Prefecture

016-200054047-20240527-2024_05_27_17-DE Reçu le 28/05/2024 Publié le 28/05/2024

Se présentent :

Poste de titulaire : Poste de suppléant : Laurent CHOPY Alain GRAVELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

• DECIDE de désigner Laurent CHOPY titulaire, Alain GRAVELLE suppléant au Syndicat Mixte de la Fourrière

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 28 mai 2024

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens